

HAND ACTU

IDF

l'actualité du handball francilien
n°62 - 31 janvier 2020

LIGUE ÎLE DE FRANCE

FFHANDBALL



Hommage

Adieu Thierry

Ce jeudi, la FFHandball est triste car elle a perdu l'un de ses membres les plus chers. Et ce n'est pas une simple formule de circonstance car il était un homme sympathique et compétent, un véritable passionné. Thierry Dentz est décédé, ce jeudi 30 janvier 2020, à l'âge de 52 ans, des suites d'une longue maladie.

Les témoignages, très nombreux, saluent la disparition d'un acteur imminent du corps arbitral et d'un ami précieux pour tous ceux qui l'ont fréquenté. Arbitres continentaux et sociétaires de LidlStar Ligue, Thierry Dentz et son compère Denis Reibel ont parcouru l'Europe entière des années durant. Ils auront sifflé ensemble pendant 26 années. Au cours de sa longue carrière, ce duo fusionnel aura rendu l'arbitrage plus populaire.

Nos pensées accompagnent son épouse, Valérie, et ses deux fils, Alex et Edgar.

Joël Delplanque - Président de la Fédération française de Handball : « C'est avec une profonde tristesse que j'apprends la disparition de Thierry. J'ai d'abord une pensée très affectueuse pour sa famille qui l'a accompagné et lui a sans doute communiqué l'énergie dont il a fait preuve pour affronter la maladie. Le handball français est de nouveau en deuil tant sa personnalité et son savoir-faire d'arbitre, en association avec Denis, ont éclairé notre sport. J'adresse mes plus affectueuses condoléances à sa famille, à ses amis et à tous les arbitres français qui perdent l'un de leur meilleur représentant. »

En l'honneur de ce serviteur du handball, il est demandé à tous nos clubs de faire respecter une minute de silence sur les rencontres de ce week-end.



sommaire

Hommage

Hommage à Thierry Dentz p. 1

Informations administratives

• compte-rendus de réunion du bureau directeur
réunion du 27/01/2020 p. 2

Excellence sportive

• finalités des intercomités territoriaux (avec
programme) p. 4

Commissions

- Développement
 - campagne Kinder Handball Day 2019-2020 p. 6
 - campagne de labellisation école de hand p. 6
 - campagne Mois du Handfit p. 7
- Compétitions
 - gymnases sans colle p. 10

Coupe de France

• finalités de secteur (23 février) à Pontault-
Combault & Tremblay-en-France p. 8



LABEL ÉCOLE DE HAND 2019
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
tél : 01 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : [ligueIDFhandball](https://www.facebook.com/ligueIDFhandball)

twitter : [@IdFhandball](https://twitter.com/IdFhandball)

compte-rendu de réunion du bureau directeur

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 27 janvier 2020 au siège de la ligue (Créteil)

Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudetroy & Nathalie Lassalle (en visio-conférence)

MM. Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Robert Nicolas & Georges Potard

Invité : MM. Jean-Philippe Mennesson & Christian Pastor

Absent : M. Jean-Michel Germain

La séance débute à 18h15.

FFHANDBALL

> Le président de la fédération a saisi sa commission d'éthique et citoyenne, au sujet des enjeux de **protection des pratiquants mineurs** dans les clubs sportifs, contre les potentiels risques de déviance sexuelle de leur encadrement. La commission propos un plan d'action en 3 étapes :

- rédiger un vœu proposant de créer une licence « éducateur » (elle existe dans les autres sports collectifs) qui sera obligatoire en compétition pour les officiels responsables d'équipe et dont la délivrance sera conditionnée à la production d'une attestation d'honorabilité ;
- rappeler les règles et démarches applicables aux éducateurs rémunérés, à travers une communication réalisée après l'AG d'avril 2020 ;
- organiser en fin de saison une campagne pédagogique d'information et de prévention à destination de tous les acteurs du handball, à la fois sur les dispositifs d'écoute existants et sur les procédures pénales ou administratives.

Ce plan doit suivre le chemin règlementaire, avant éventuelle mise en oeuvre.

PÔLES ESPOIRS FRANCILIENS

> Rappel : les **interpôles féminins** ont lieu à partir du 30 janvier à Bourg-de-Péage. Les acteurs (joueuses, parents et clubs et comités ont été informés). Déplacement en train jusqu'à Valence, hébergement au B&B de Valence TGV. Les trajets s'effectueront en minibus jusqu'au gymnase du Vercors. La compétition de détection aura pour finalité de sélectionner pour le stage national (à la Maison du Handball du 17 au 22 février 2020) les potentielles nées en 2002 et 2003. Ce stage sera propice à alimenter la sélection nationale U18 qui disputera le championnat du monde en Chine au mois d'août.

Les joueuses du pôle sélectionnées aux IP quitteront le CREPS mercredi soir.

Enfin, notre collaborateur chargé de l'arbitrage, Rafik Heddid, y sera en mission fédérale.

> Les **interpôles masculins** se dérouleront eux du 2 au 8 mars. Un tournoi de préparation se déroulera les 4 et 5 février à Poitiers. La liste des participants a été communiquée aux proviseurs des lycées de Créteil qu'ils fréquentent afin d'excuser leurs absences.

> Le **conseil de discipline** du pôle masculin se réunira le 30 janvier, sous la présidence de Robert Dujardin, élu en charge, afin de statuer sur un cas d'indiscipline grave. L'intéressé et ses parents seront présents pour le débat contradictoire. Un compte-rendu suivra.

> Bruno Potard sera à 100 % sur le site de Créteil à partir de fin mars 2020. Pascal Person reste le responsable du pôle et sera sur Eaubonne

MAISON DU HANDBALL

> Une réunion d'évaluation de la convention liant la ligue à la fédération au sujet de l'**utilisation de la MDH** par le site d'excellence du pôle francilien de handball, s'est tenue en présence de Michel Jacquet et Delphino Isidoro pour la FFHandball, et Pascal Person, Bruno Potard, Robert Dujardin et Georges Potard le 23 janvier dernier dans les locaux de la ligue. Les principaux points abordés ont été les suivants :

- accord de la MDH pour mise en œuvre à compter de février 2020 d'une facturation mensuelle (au lieu d'hebdomadaire) ;
- actualisation du planning d'occupation (par le pôle) des salles de cours 4 et 5 en fonction des heures de soutien scolaire obtenues (notamment salle de cours n°5 le mercredi après-midi et après 20h du lundi au jeudi).
- sensibilisation au respect des espaces du pôle (propreté et rangement des salles de cours, respect des espaces détente dédiés au pôle, ...) par les utilisateurs de l'institut fédéral de formation.
- sérénité de fonctionnement des gymnases :
 - ▶ Objectif : mettre un ½ de battement dans l'attribution des créneaux d'utilisation
 - ▶ Mise en place des contrôles de porte (+ modifier le fonctionnement de la porte d'accès au promenoir gymnase 1 depuis le bâtiment d'administration
- étude de la possibilité d'enrichir les petits déjeuners ;
- étude de la possibilité de mettre à disposition le local entre le vestiaire arbitre n°3 et le vestiaire collectif n°6
- mise en place à compter du vendredi 31 janvier de l'utilisation de la bagagerie (entrée hébergement lors du départ des stagiaires le week-end). Voir Delphino pour la mise en place du badge d'accès
- le problème d'éclairage dans le bureau du pôle sera expertisé
- accord pour accéder aux machines à laver / sèche linges au 2^e étage d'hébergement pour le lavage des maillots / chasubles... Il n'est en revanche pas prévu d'utilisation individuelle.
- il est demandé de sensibiliser les polistes à bien se nettoyer les mains (retirer la colle) avant de quitter le terrain pour éviter de retrouver des traces de colle dans les chambres ;
- une mise au point est faite concernant le fonctionnement du médecin du pôle (pas d'autres consultations que celles des polistes le jeudi).

> Concernant la ligue, des travaux sont à venir pour aménager le local matériel sous tribune.

> Il est demandé de penser à bien prévenir le service exploitation MDH s'il y a une programmation de réunions les week-ends. Il est d'ailleurs rappelé que seul le secrétaire-général Ligue est l'interface avec le service exploitation MDH.

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF IDF

> Le comité régional olympique d'Île-de-France organise l'opération **Sport en mixte** en direction des jeunes de 11 à 16 ans issues des structures jeunesse franciliennes, les 7, 8 et 9 avril 2020 à l'Île de loisirs de S-Quentin-en-Yvelines (78). Cet événement est l'occasion pour de nombreux adolescents, de découvrir une grande variété de sports et d'avoir l'opportunité de

les poursuivre au sein d'une structure encadrée. La ligue et le comité 78 sont sollicités pour accompagner ces journées de développement de nos activités pour mettre à disposition un professionnel diplômé de notre structure afin de promouvoir et développer notre discipline. Nathalie Lassalle a la charge du dossier au niveau ligue et s'organisera avec nos collègues du comité.

Chaque journée sera divisée en 6 créneaux d'initiation de 45 minutes chacun : 3 le matin et 3 l'après-midi avec des groupes allant de 7 à 20 jeunes.

Journée type :

9h15-9h45 : accueil des structures

10h00-10h45 : 1^{er} groupe

10h55-11h40 : 2^e groupe

11h50-12h35 : 3^e groupe

12h40-13h40 : Repas

13h45-14h30 : 4^e groupe

14h40-15h25 : 5^e groupe

15h35-16h20 : 6^e groupe

16h30 : goûter et retour

ÉCHANGES AVEC LES CLUBS

- > L'**AS Poissy** s'étonne d'une mutation accordée à l'un de ses joueurs dont « *il prend connaissance* ». Marie José Gaudefroy répondra en rappelant au club qu'il est, bien sûr, immédiatement informé via Gest'hand dès qu'un dossier de mutation concerne l'un de ses licenciés et, comme cela lui a déjà indiqué par courriel, qu'il peut faire opposition en cas de litige financier avec l'intéressé.
- > Notre responsable de la CSR abordera aussi directement ce sujet avec le club **SCA 2000 Évry**.
- > Une réunion d'échanges va être proposée par notre vice-présidente en charge du service aux clubs à l'association **Savour'Hand**, dont les statuts ne répondent pas à tous les critères exigibles, afin de régulariser sa situation.
- > Le président a répondu négativement, avec les explications d'usage, à une demande du **Bondoufle AC CE** souhaitant un soutien de la ligue sur une opération de participation à un tournoi de jeunes à l'étranger.
- > Un **match de gala féminin** (amical) à Montereau a opposé Paris 92 à la JDA Dijon le 24 janvier. Beau succès public, notre trésorier représentait la ligue.

ARBITRAGE

- > La direction technique nationale de l'arbitrage a mis en place un PPF, **parcours de performance fédérale de l'arbitrage**, afin gérer notre vivier de potentiels. Jean Philippe Mennesson fera une communication détaillée (impacts sur nos organisations) au prochain conseil d'administration régional.
- > Marie José Gaudefroy communiquera une note d'information aux clubs leur demandant de lui faire remonter la liste de leurs **judge-arbitres jeunes « 2005 »**, afin de les prendre en compte au niveau de la CMCD.
- > Rafik Heddid participera au **stage de formation des chargés d'arbitrage** organisé le 18 mars prochain par la DNA à la MDH.
- > La ligue a reçu, via le service juridique fédéral, une plainte de parents autour d'une rencontre de jeunes organisée dans le comité de la **Seine-et-Marne**. La sous-commission de discipline 77 pourrait être saisie.

RESSOURCES HUMAINES – FORMATION

- > Monique Ansquer propose de réunir le **conseil pédagogique du handball francilien**, le 27 avril prochain à la MDH. Il fera le point sur le développement des activités de l'institut territorial de formation, et des différentes problématiques organisationnelle inhérentes...

TRÉSORERIE

- > Le trésorier règlera notre **cotisation au CROSIF**.
- > **Aptemis**, l'hébergeur de notre site internet, modifie son système de paiement (virement au lieu du prélèvement)

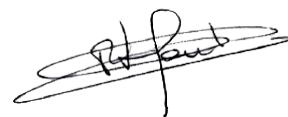
DÉVELOPPEMENT – SERVICE AUX CLUBS

- > Notre service aux clubs proposera, le 1^{er} avril à la MDH des **rencontres de jeunes scolaires** en partenariat avec l'USEP. Ce sera l'occasion de signer officiellement la convention de la ligue avec l'USEP.
- > **Journée Hand'Ensemble régionale** à Livry-Gargan. Le club local prendra en charge le repas des bénévoles d'encadrement de l'évènement et la ligue éditera les 100 t-shirts demandés ainsi que les récompenses (médailles).

La séance est levée à 20h45.



Georges POTARD
Président



Robert LAFOND
Secrétaire Général

FINALITÉS INTERCOMITÉS TERRITORIAUX 2019-2020

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



MAISON
DU
HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini
94000 Créteil

samedi 1^{er} février
finalités masculines

dimanche 2 février
finalités féminines



SCAN ME

informations :
www.handball-idf.com

COMITÉ PARIS
FFHANDBALL

COMITÉ SEINE
ET MARNE
FFHANDBALL

COMITÉ
YVELINES
FFHANDBALL

COMITÉ
ESSONNE
FFHANDBALL

COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL

COMITÉ SEINE
SAINT DENIS
FFHANDBALL



COMITÉ VAL
DE MARNE
FFHANDBALL

COMITÉ
VAL D'OISE
FFHANDBALL









INTERCOMITÉS
FFHANDBALL



Finalités masculines
 samedi 1^{er} février

	gymnase 1		gymnase 2	
10:00		½ finale basse Hauts-de-Seine vs Essonne		
				
11:30	places 7-8			
12:45	places 5-6			
14:30		½ finale haute Val-d'Oise vs Val-de-Marne		
				
15:45	places 3-4			
17:00	places 1-2			

Finalités féminines
 dimanche 2 février

	gymnase 1		gymnase 2	
10:00		½ finale basse Val-d'Oise vs Yvelines		
				
11:30	places 7-8			
12:45	places 5-6			
14:30		½ finale haute Essonne vs Val-de-Marne		
				
15:45	places 3-4			
17:00	places 1-2			



Kinder Handball Day



La FFHandball et son partenaire Ferrero s'associent pour la troisième année autour du dispositif Kinder Handball Day qui vise à développer la pratique du handball chez les plus jeunes.

LE KINDER HANDBALL DAY EN 5 POINTS :

QUAND (périodicité de l'action) ?

Du 18 mars au 18 avril 2020

QUOI (quelle action) ?

Une demie journée dédiée à la pratique du handball des 6-12 ans dans les clubs

POURQUOI ?

Permettre aux licenciés d'inviter un proche et de partager leur passion pour le handball

COMMENT PARTICIPER ?

Inscrire son événement avant le 14 février sur la plateforme dédiée <http://handballfrance.kinder.fr>

QUELLES RECOMPENSES ?

Des dotations sous la forme d'un produit de la marque Ferrero (barre chocolatée, gâteau) seront mises à disposition des clubs organisateurs pour chaque enfant.

Vous recevrez par la suite des déclinaisons numériques (bannières réseaux sociaux, affiche à personnaliser, diplômes) afin de promouvoir vos événements.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher du Pôle Service aux clubs de la FFHandball via servicesauxclubs@ffhandball.net

labellisation école de hand

L'ouverture de cette labellisation est effective depuis le 22 janvier 2020.

Comme chaque année, l'objectif est de valoriser :

- le travail accompli en matière de qualité d'accueil des plus jeunes,
- la formation de l'encadrement,
- l'utilisation d'un matériel pédagogique adéquat,
- l'intégration des plus jeunes dans l'activité associative.



La période de labellisation se déroule en 3 phases :

- Ouverture de la labellisation
 - saisie des clubs (du 22/01 au 23/02/2020)
visualisation des comités et des ligues
- 1^{re} période de validation
 - validation des comités (du 24/02 au 05/03/2020)
visualisation des clubs et des ligues
- 2^e période de validation
 - validation des ligues (du 06/03 au 15/03/2020)
visualisation des comités et des clubs

L'adresse de labellisation est la suivante

http://ns368979.ovh.net/label_hand/index.php?init=creer

Il vous sera possible, si besoin, de modifier votre saisie :

http://ns368979.ovh.net/label_hand/index.php?init=modif

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre comité pour vous aider dans la constitution du dossier.

Nous vous souhaitons une bonne campagne de labellisation et nous restons à votre disposition pour des informations complémentaires.

Le Mois du Handfit

Vous souhaitez découvrir ou faire découvrir cette activité *plaisir / santé / bien-être* certifiée par la FFHandball, n'hésitez pas ! De nombreuses soirées et matinées découvertes seront organisées gratuitement pendant **tout le mois de février** sur l'ensemble du territoire francilien.

Vous pourrez pratiquer et/observer le handfit et découvrir ses utilisations et son intérêt économique en présence d'animateurs handfit diplômés.

Pour cela, les clubs volontaires proposent une ou plusieurs journées porte ouvertes. Et la ligue propose des dates d'intervention dans des clubs.

Liste des sites actifs et inscriptions : <https://forms.gle/LQWtKqCHncUEDB2S8>

Contact : Marina Colmet, m.colmet@handball-idf.com / 01 56 70 74 76 ou 06 30 88 31 46

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

du 1^{er} février au 1^{er} mars

LE MOIS
DU HANDFIT

plaisir – santé – bien-être

présentation de l'activité
*la pratique
ses utilisations
l'intérêt économique*

Séances de découverte
dans les clubs

Scan me

#MoisDuHandfit

renseignements & inscriptions : www.handball-idf.com

VIVEZ
VIBREZ
JOUEZ

FINALES : 16 MAI 2020

23 FÉVRIER 2020

FINALITÉS
DE SECTEUR
COUPE DE
FRANCE
HANDBALL



Gymnase Boisramé – 89 av. Charles-Rouxel – 77340 PONTAULT-COMBAULT

Q.compass



09:30 1/16^e de finale masculin Houilles/Vésinet/Carrières HB ⁽⁷⁸⁾ vs TU Verrières ⁽⁹¹⁾

11:00 1/16^e de finale masculin Joinville HBA ⁽⁹⁴⁾ vs US Deuil-Enguien-Montmorency ⁽⁹⁵⁾

15:30 1/8^e de finale masculin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale



12:30 1/16^e de finale féminin CSM Finances ⁽⁷⁵⁾ vs Bois-Colombes Sp. ⁽⁹²⁾

14:00 1/16^e de finale féminin HBC Dourdan ⁽⁹¹⁾ vs HBC Beynes ⁽⁷⁸⁾

17:00 1/8^e de finale féminin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale



VIVEZ
VIBREZ
JOUEZ

FINALES : 16 MAI 2020

23 FÉVRIER 2020

FINALITÉS
DE SECTEUR
COUPE DE
FRANCE
HANDBALL



Palais des Sports - rue Jules-Ferry - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

Q.compass



DÉPARTEMENTALE



09:30 1/16^e de finale masculin Villeneuve-le-Roi HB ⁽⁹⁴⁾ vs Mormant AHBC ⁽⁷⁷⁾

11:00 1/16^e de finale masculin US Ormesson ⁽⁹⁴⁾ vs Ent. Noisy / Gagny ⁽⁹³⁾

15:30 1/8^e de finale masculin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale



12:30 1/16^e de finale féminin Ent. Mont-Valérien ⁽⁹²⁾ vs Paris SC ⁽⁷⁵⁾

14:00 1/16^e de finale féminin US Lagny-Montévrain ⁽⁷⁷⁾ vs Draveil HB ⁽⁹¹⁾

17:00 1/8^e de finale féminin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale

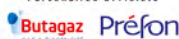


RÉGIONALE

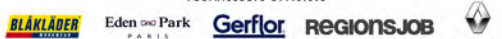
Partenaires majeurs



Partenaires officiels



Fournisseurs officiels



Médias officiels



LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE

Paris (75)

- Paris 17^e => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagnaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Courtry => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnase de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Bonnières => Complexe sportif de la Vallée
- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal & complexe de la Grande-Rue-Verte
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Mantes-la-Jolie => usage limité aux résines en spray
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleveut
- Versailles => gymnase Montbaouron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Itteville => gymnase Thomas-Pesquet
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Ris-Orangis => Tous les gymnases de la ville
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville
- Viry-Chatillon => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville
- Bondy => gymnase Gérard-Aïache & Palais des sports
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin

- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager



- **USAGE DE LA RÉSINE** (article 88.3 des règlements généraux de la FFHandball) écriture 2019-2020

88.3 Usage des colles et résines

88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner,

sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.